

Nouveau franchissement de l'estuaire : c'est fini !



Le pont de Saint-Nazaire restera pour longtemps le seul ouvrage permettant de franchir l'estuaire de la Loire.

Le comité de pilotage a décidé d'arrêter les frais. Il classe le dossier de nouveau franchissement de l'estuaire de la Loire.

« **On referme le dossier.** » Hier, le comité qui pilotait les études du nouveau franchissement de l'estuaire a décidé d'en rester là. Il a pris acte de « **l'absence d'implication de l'État** » dans l'accompagnement du projet de viaduc ou de tunnel positionné entre Nantes et Saint-Nazaire, à hauteur de Paimboeuf, dans un estuaire très protégé.

Réclamé par les habitants du Sud-Loire et par la Vendée, un tel ouvrage aurait coûté entre 600 et 800 millions d'euros pour un trafic estimé à 15 000 véhicules jours à l'horizon 2025. « **Sans une volonté forte de l'État, nous ne pouvions rien faire** », explique le socialiste Patrick Mareschal, président du conseil général de Loire-Atlantique.

Le sort du projet était scellé depuis décembre dernier. Ni l'intérêt national du projet, ni sa comptabilité avec les exigences environnementales n'ont été démontrées, écrivait alors le directeur de cabinet de François Fillon. « **En clair, l'État n'accompagne pas** », en a déduit Patrick Mareschal. Dont acte. « **Nous n'allons pas continuer à faire semblant, et dépenser encore de l'argent en études.** » Les précédentes ont coûté plus de 500 000 €.

Transports en commun d'une rive à l'autre

Patrick Mareschal réfute toute incidence sur le futur aéroport international de Notre-Dame-des-Landes. C'était un des arguments des Vendéens qui devront, dans l'avenir, utiliser le pont de Cheviré pour aller prendre l'avion au nord de Nantes. « **Sur 100 passagers de Nantes-Atlantique, 70 résident au nord de la Loire, et 30 au sud. Demain, les voitures franchissant Cheviré pour gagner le nouvel aéroport représenteront une goutte d'eau dans le trafic quotidien** ».

Reste l'inquiétude de la rive sud et du pays de Retz, confrontés aux ralentissements sur le pont de Saint-Nazaire, et à la crainte d'une interruption de la circulation. Le conseil général annonce une série de mesures.

Un système permettra de modifier le nombre de voies de circulation, dans un sens ou dans l'autre, selon les moments de la journée. En même temps le conseil général renforcera ses lignes de cars entre le pays de Retz et l'agglomération nazairienne. Dès janvier, il ajoutera 16 circulations quotidiennes aux 54 existantes. Il est question de pôles de rabattement dans les principales communes du Pays de Retz, de passages toutes les 15 minutes aux heures de pointe à Saint-Brévin, etc.

La flotte de bacs de Loire, entre Coueron et Basse-Indre va être renouvelée. En cas de circulation interrompue sur le pont, ils pourront être affectés entre Saint-Nazaire et Saint-Brévin. Et au printemps 2011 sera expérimentée une navette fluviale pour piétons et vélos entre les deux rives de l'estuaire.

Au fait, quel événement pourrait faire ressortir le dossier ? « **Je ne sais pas, peut-être la création d'une infrastructure ferroviaire pour le port de Saint-Nazaire, ou encore le retour à une politique volontariste d'aménagement du territoire** », répond Patrick Mareschal. Autant dire que ce n'est pas pour demain.

Marc LE DUC. Ouest-France

Actualité Loire-Atlantique

vendredi 11 juillet 2008

Abandon du projet de nouveau pont sur l'estuaire de la Loire